

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

----0----
WILAYA DE SIDI BEL ABBES
----0----
DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE
----0----
Adresse HAI BOUMELIK
...----0----
Identification fiscale n°408002002022054
----0----



- Avis de correction de l'attribution provisoire -

La Direction de la Protection Civile de la wilaya de Sidi Bel Abbès informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° **01/2025**, relatif à l'approvisionnement du siège de la direction et de ses unités opérationnelles en denrées alimentaires pour l'année **2026**, qu'une correction de l'avis d'attribution provisoire du marché a été effectuée.

Cet avis, publié dans les journaux nationaux « **Le Quotidien** » et « **Le Carrefour d'Algérie** » en date du **17/12/2025**, ainsi que dans les journaux électroniques « **Casbah Tribune** » et « **Almoudjaz** » à la même date, a été rectifié afin d'y intégrer le montant maximum proposé et corrigé dans l'annonce, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

N° Pli	Désignation et Numéro Du Lot	Attributaire provisoire	N° d'identification fiscale	Note technique obtenue	Montant proposé DA/TTC	Montant corrigé DA/TTC	Observation
02	Lot N°01 Viande rouge, blanche et Œufs	HAFFANE BENARMAS LAHOUARIA	26631011064916702200	80	Montant min 21 172 180,00	Montant min 21 172 180,00	offre qualifiée techniquement et la moins disante
					Montant max 23 492 000,00	Montant max 23 492 000,00	
10	Lot N°02 Fruits Et Légumes	KRALIL KADOUR	164220101736102	90	Montant min 6 986 640,00	Montant min 6 986 640,00	offre qualifiée techniquement et la moins disante
					Montant max 8 688 800,00	Montant max 8 688 800,00	
02	Lot N°03 Alimentation Générale	HAFFANE BENARMAS LAHOUARIA	26631011064916702200	80	Montant min 20 124 859,50	Montant min 20 124 859,50	offre qualifiée techniquement et la moins disante
					Montant max 23 896 885,00	Montant max 23 896 885,00	

Les soumissionnaires qui contestent les choix opérés peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, dans les dix (**10**) jours qui suivent la 1ère parution du présent avis dans l'un des deux journaux nationaux, dans l'un des deux presses électronique retenus ou dans le **BO.M.O.P**

Les autres soumissionnaires ne remettant pas en cause ces choix peuvent se rapprocher des services de l'administration, sis à l'adresse visée ci-dessus, dans un délai n'excédant pas trois (**03**) jours, à compter de la 1ère publication du même avis pour prendre connaissance des détails de leurs résultats.